

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 16 JANVIER 2023

DELIBERATION N°003-1-2023

OBJET : Motion de soutien à l'offre de soins du Grand Autunois Morvan

Date de convocation : 04/01/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 47

- Titulaires : 43

- Suppléants : 4

Absents : 3

- Dont représentés : 1

Votants : 48

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 1

N'ayant pas part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHÉ, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Yasemin DOGAN KUKUK, Sandrine BONDOUX, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Serge DUSSAULE, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Thierry LEUTREAU, Georges FLECCQ, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN

Pouvoirs : Patrick LOISY donne pouvoir à Jean-Luc VIEREN

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan n°2022/205 en date du 20 décembre 2022 relative au vœu pour l'offre de soins du Grand Autunois-Morvan ;

Considérant ce qui suit :

La communauté de communes Grand Autunois Morvan a saisi les collectivités voisines afin de leur demander de soutenir, via une délibération, l'offre de soins de leur territoire, qui bénéficie également aux habitants de notre collectivité ;

Le centre hospitalier d'Autun assure une offre de soins pour la population d'un bassin de vie de près de 62 000 habitants, situé aux confins des départements de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire ;

Autun dispose de la maternité la plus proche pour les futures mères du territoire Morvan Sommets et Grands Lacs et que sa fermeture entraînerait de longs trajets supplémentaires faisant prendre des risques vitaux pour la mère et l'enfant ;

Cette partie du Morvan est majoritairement classée en zone montagne et en zone de revitalisation rurale. Les possibilités d'accès aux services hospitaliers ne reposent que sur l'offre des villes situées à sa périphérie. Il s'agit d'Avallon, d'Autun, de Clamecy, de Decize et de Semur-en-Auxois.

Parmi les hôpitaux qui desservent l'Autunois et le Morvan, seul celui d'Autun dispose d'une maternité, d'un service obstétrico-pédiatrique et d'un service d'urgences.

Le service d'urgences reste d'ailleurs l'ultime solution pour de nombreux habitants pour compenser l'absence de prise en charge faute d'un manque de médecins généralistes sur ce vaste territoire.

L'Hôpital d'Autun, son service d'urgences et sa maternité, répondent très clairement à un besoin essentiel de nos populations et sont indispensables au maintien d'un dynamisme démographique. Chaque suspension des services met la population de ce large bassin de vie en danger. C'est en particulier le cas lors d'une suspension, même partielle, de la maternité : chaque suspension place des femmes enceintes dans des situations inquiétantes. Les temps de déplacement dépassent alors très largement les 45 minutes pour rejoindre une maternité.

Ainsi, l'avenir de nos services hospitaliers ne peut se définir indépendamment de celui de nos territoires ruraux. Pour ces raisons, les élus se sont déjà tous mobilisés à l'échelle de leurs communes ou de leur intercommunalité. Ils se sont engagés à travers les Contrats Locaux de Santé, la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Ils soutiennent financièrement et accompagnent de nombreuses initiatives : recrutement de cabinets spécialisés pour rechercher des professionnels de santé, subventions à leurs installations, mise à disposition de locaux, accompagnement de projets privés...

Les questions de la démographie médicale, des équipements de plus en plus coûteux pour assurer une prise en charge de bonne qualité des patients, dépassent largement les enjeux locaux. Les territoires ruraux ne doivent pas être considérés comme une variable d'ajustement pour gérer ces problématiques.

Il est urgent de renforcer tous les moyens nécessaires, financiers, matériels et humains du centre hospitalier d'Autun, afin de garantir à nos habitants cet accès à des services de soins de proximité et de qualité.

Pour cela, il nous paraît indispensable de renforcer très rapidement un dialogue de confiance entre nos territoires, l'ARS et l'ensemble des parties prenantes. Il faut que chacun, à son niveau de responsabilité, s'engage sans faille, sur la garantie de l'offre de soins de ce large bassin de vie. Cette garantie passe obligatoirement par une attention urgente et toute particulière sur la recherche de personnels de santé pour le maintien des services hospitaliers et de la maternité d'Autun.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Renouvelle son soutien pour l'offre de soins du Grand Autunois-Morvan dont le centre hospitalier d'Autun et sa maternité, indispensable pour les habitants du Morvan.

Le Président,


René BLANCHOT



Le secrétaire,

Christine PIN

